



SÉPARATION DES PARENTS

Beau-père, belle-mère: mission impossible ?

Catherine Sellenet analyse les enjeux du divorce et de la recomposition familiale dans un ouvrage récent, *L'enfant de l'autre* (co-écrit avec Claudine Paque et paru aux éditions Max Milo). Cette psychologue, professeur en science de l'éducation, nous invite à prendre des distances par rapport aux images policées que véhiculent souvent les médias. Et nous incite notamment à accorder davantage d'attention à la souffrance qu'éprouve l'enfant afin de l'aider à trouver sa place dans la nouvelle configuration familiale.

Qui est donc cet autre, évoqué dans le titre de votre dernier ouvrage ?

Catherine Sellenet : « Pour un père ou une mère, tout enfant - parce que né de deux parents - est forcément aussi l'enfant de l'autre. Mais, c'est une évidence, les façons de 'faire famille' sont aujourd'hui beaucoup plus variées que par le passé, elles se sont beaucoup complexifiées. Ce livre traite des familles recomposées. Mais on pourrait tout aussi bien évoquer les familles homoparentales, adoptives, celles aussi qui ont un ou des enfants nés par insémination artificielle avec donneur, voire d'une gestation pour autrui. Ces pratiques, autorisées dans certains pays et pas dans d'autres, démultiplient les figures parentales : il y a potentiellement le donneur de sperme, la donneuse d'ovule, la femme qui porte l'enfant, la ou les personnes dont il aura le nom, celles qui l'éduqueront. »

Faire famille ?

On a longtemps parlé, à propos des familles recomposées, de parâtres et de marâtres, avant de les appeler beaux-pères et belles-mères. Comment expliquer cette évolution ?

C.S. : « Les termes de 'parâtre' et plus encore de 'marâtre' évoquent souvent une action malveillante, maltraitante. On a tous en tête les modèles trouvés dans la littérature, notamment dans le conte de Cendrillon...

Progressivement, cette dénomination, connotée négativement, a été abandonnée. Et on s'est mis à parler de beaux-pères et de belles-mères, notamment lorsque, dans les années 1980, avec la multiplication des ruptures conjugales, les familles recomposées ont commencé à se fondre dans le paysage. Au passage, remarquons que ces mots, en français en tout cas, sont très imparfaits, puisque beau-père et belle-mère désignent aussi, respectivement, le père ou la mère du conjoint... De même, les termes utilisés pour situer les enfants au sein de ces familles apparaissent bien maladroits. On parle de 'demi-frère' ou de "demi-sœur" quand on a un parent en commun, de 'quasi-frère' ou de 'quasi-sœur' quand il s'agit de l'enfant du conjoint. Avouez qu'il n'est pas évident de présenter son 'quasi-frère' aux copains ! Ces recompositions posent, à la marge, la question d'éventuelles relations amoureuses : sont-elles possibles entre une belle-mère et son beau-fils ? Entre une quasi-sœur et un quasi-frère qui, biologiquement, ne sont unis par aucun lien de parenté ? Du point de vue de la loi, rien ne les interdit. Cela dit, cette interrogation reste mineure, le vrai sujet étant celui des attachements et des appartenances. Il s'agit avant tout de se demander si ces recompositions permettent ou non de 'faire famille'. »

Qu'en est-il ?

Centres PMS Libres à Woluwe – Groupe Les Maternelles – Mai 2019

Pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à prendre contact avec le CPMS de l'école de votre enfant - www.pmswl.be



C.S. : « À partir des années 1990, les médias ont présenté les familles recomposées comme de joyeuses tribus, nées de façon harmonieuse, assez simplement. La réalité que nous avons découverte au fil des entretiens apparaît beaucoup plus complexe. Le rapport entre l'enfant et le beau-parent se caractérise par ce que les sociologues appellent 'un lien faible', fondé sur des affinités électives et par conséquent susceptibles d'évoluer avec le temps. Quand on demande aux jeunes ce que deviendraient leurs relations avec le beau-parent s'il devait y avoir une nouvelle séparation, ils répondent très majoritairement que celles-ci cesseraient. À leurs yeux, le beau-père ou la belle-mère reste avant tout l'amoureux de la mère ou l'amoureuse du père, une personne qui ne saurait constituer totalement une figure tutélaire. »

Les situations varient cependant d'une famille à l'autre...

C.S. : « C'est vrai, elles diffèrent notamment en fonction de la nouvelle configuration du foyer. Dans certains cas, la recomposition est une réalité quotidienne. Dans d'autres, elle ne se vit véritablement que le week-end ou pendant les vacances scolaires, quand l'autre parent reçoit ses propres enfants. Or, faire famille, c'est partager des rites, des ambiances, des souvenirs... Cela n'a rien d'évident. En tout cas, le sentiment de constituer ensemble une famille est le plus fort quand le père, ou plus rarement la mère, a quitté la scène très tôt. Mais ce qui est surprenant, c'est que même dans ce cas, le beau-père ou la belle-mère ne parvient pas tout à fait à concurrencer le parent biologique éloigné par la séparation, surtout - cela peut sembler paradoxal - lorsque celui-ci est défaillant. »

C'est mon enfant, pas le tien !

Pourquoi est-il si difficile de trouver sa place en tant que beau-parent ?

C.S. : « D'abord parce qu'à défaut de lien biologique, cette place est à inventer. Ensuite parce que la recomposition intervient aujourd'hui généralement à la suite d'un divorce, là où jadis elle suivait un veuvage. La différence, c'est que l'ex est toujours là. L'idée qui prévaut, c'est que le couple parental doit survivre à la relation conjugale, que les deux parents, même séparés, doivent continuer à exercer de concert leurs devoirs parentaux. Mais cet idéal est souvent écorné par des conflits, notamment autour du versement de la pension alimentaire, ce qui a des répercussions sur le nouveau couple et la nouvelle famille. Et la situation n'est pas forcément plus confortable quand les ex ont réussi à préserver de très bonnes relations. Notamment parce que leurs enfants ne comprennent pas pourquoi, s'ils continuent à bien s'entendre, leurs parents se sont séparés...

Si la relation entre le beau-parent et l'enfant est souvent compliquée, c'est aussi que celui-ci est le témoin vivant d'un avant - du temps où l'amoureux avait un autre couple, une autre famille - et d'un ailleurs. Il en résulte un sentiment partagé de ne pas être chez soi. Quand on demande aux jeunes où se trouve leur maison, la plupart évoquent le domicile de leur mère. Chez 'l'autre', ils sont seulement 'invités' ou 'de passage'. Et même quand une chambre leur est réservée, ils vivent mal le fait que leur belle-mère puisse y entrer, ranger leurs habits, déplacer leurs objets personnels. »

Est-il plus difficile d'être belle-mère que beau-père ?

C.S. : « La situation d'une belle-mère est incontestablement plus inconfortable que celle d'un beau-père. Car - cela reste largement vrai, même si l'on tend vers un meilleur équilibre - les femmes se trouvent en première ligne dans l'éducation des enfants. Et c'est souvent dans ce domaine qu'interviennent les conflits ou du moins que s'exprime la volonté de marquer son empreinte. On peut même dire qu'en la matière, la belle-mère se trouve presque fatalement en porte-à-faux par rapport à la mère. Cela passe par des détails qui pourraient paraître insignifiants. Telle belle-mère, par exemple, dira à l'enfant : 'Chez ta mère, tu n'utilises pas de serviette de table mais chez moi, c'est obligatoire !' Ceci étant, cette question de l'éducation s'avère également délicate entre



membres du nouveau couple, le parent biologique ayant tendance, notamment en cas de désaccord, à tenir à distance son conjoint en déclarant : 'C'est mon enfant, pas le tien !' »

Pourquoi, côté enfant, un divorce reste-t-il généralement difficile à vivre, même s'il se passe bien ?

C.S. : « Notre société a invité l'idéal d'un divorce 'soft'. Mais la séparation ne met pas nécessairement fin au conflit. Et même si elle se déroule de manière apaisée, les enfants éprouvent dans bien des cas un sentiment de désynchronisation. Il y a par exemple (et cela peut être l'inverse !), d'un côté, le temps figé, un peu dépressif, de la mère, qui a été quittée pour une autre femme. De l'autre, celui, beaucoup plus joyeux, du père, qui est en train de composer une nouvelle famille, avec de nouveaux projets, des départs en vacances...

De même, il n'est pas facile de vivre un changement de place dans la fratrie. J'ai en tête le cas d'une fille qui nous expliquait être, au sein de sa famille initiale, la petite dernière et qui, lorsqu'elle se rend chez son père, à des dizaines de kilomètres de là, se trouve être l'aînée dans la nouvelle famille du père. Comme elle dit, il lui faut bien tous ses kilomètres pour changer d'identité et de statut ! Le but de notre livre n'est en rien de dénigrer le divorce ni la recomposition, mais d'éviter de sous-estimer leurs enjeux, d'écouter les émotions de l'enfant, notamment le sentiment de perte qu'il éprouve, et de l'aider à trouver sa place dans la nouvelle configuration familiale. »

Vous avez examiné les livres pour enfants et vous y avez trouvé un message trop simpliste. Concrètement, cela veut dire quoi ?

C.S. : « Le message sous-tendu par bien des ouvrages pour enfants est en résumé : 'J'ai quatre parents, deux maisons. Donc j'ai le double de câlins, de bisous, de cadeaux...' Une approche consumériste qui remplace la qualité par la quantité et fait l'impasse sur les souffrances vécues. On y retrouve des phrases toutes faites : 'Cela ne change rien pour toi car papa et maman continuent de t'aimer...' Bien sûr, les parents continuent d'aimer l'enfant, mais pour lui bien des choses changent. Père et mère cessent de former un couple. Dans bien des cas, il faut changer de maison, voire passer constamment d'une maison à l'autre, autrement dit, apprendre une forme de nomadisme. Dans certains livres, l'enfant ravale sa peine pour ne pas peiner ses parents. La littérature de jeunesse devrait au contraire permettre de mettre des mots sur la souffrance éprouvée afin de mieux la surmonter. »

Propos recueillis par Denis Queneville

LU POUR VOUS

Des ouvrages qui ne prennent pas les enfants pour plus naïfs qu'ils ne le sont :

- Entre Fleuve et canal, de Nadine Brun-Cosme et Anne Brouillard, Éditions Points de suspension.
- La Fille qui ne digérait pas le divorce de ses parents, d'Ellen Willer, Éditions L'école des loisirs.
- À moitié vide, de Frank Andriat, Éditions Grasset Jeunesse.
- L'envahisseur, de Sophie Laroche. Éditions Hachette.

Publié le 26 août 2015 et mis à jour le 25 août 2015

Paru dans le Ligeur des parents du 26 août 2015